

Défis Mairie d'Aniane Règlement

**Du 3 au 13 avril 2020 la mairie d'Aniane vous propose 3 défis :
1 défi dessin, 1 défi photo, 1 défi vidéo**

Défi 1 : Dessin/peinture/PAO

Thème : « **Aniane, le printemps 2020 vu de ma fenêtre** »

Toutes techniques et médiums autorisés.

Défi 2 : Photo

Thème : « **Sortez vos masques, carnaval à la maison** »

L'annulation du carnaval à Aniane ne nous démotive pas, cette année c'est carnaval à la maison !

Défi 3 : Vidéo

Thème : « **Ma vie à (l')intérieur (e)** »

Laissez libre cours à votre créativité, votre imagination. Filmez vos activités insolites pendant cette période très spéciale.

*(Fournir un lien vidéo sur Youtube, Vimeo, Dailymotion ...) **1 min max***

CONDITIONS DE PARTICIPATION



- La participation à ce défi est gratuite, il vous suffit d'être abonné à la page Facebook de « Mairie d'Aniane »
- Toute participation pour les moins de 15 ans est soumise à autorisation parentale. En participant au défi vous attestez être âgé de plus de 15 ans ou agir sous l'autorité parentale. Droit à l'image : le participant s'engage à obtenir et justifier les droits à l'image des personnes figurant sur sa production
- **Le défi est limité à une seule participation par personne/par groupe et par défi.** Par exemple, un habitant pourra participer au défi de dessin, de photo et de vidéo s'il le souhaite, mais seulement une fois pour chacun de ces défis.
- Le participant devra indiquer dans son mail son nom, prénom et âge.
- La participation au défi implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des conditions du présent règlement et d'Aniane autorise la mairie à publier les œuvres envoyées.


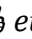
MODALITÉS DE PARTICIPATION

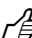
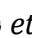
- Ces défis sont proposés à tous les habitants d'Aniane, de tous les âges pour proposer une œuvre individuelle ou collective par thème proposé.
- **Pour participer :**



- . Envoyez votre dessin, photo et/ou lien vidéo (Youtube, Dailymotion, Vimeo, etc ...) à l'adresse suivante : communication@ville-aniane.fr ou sur [Messenger](#) Mairie Aniane
- . Précisez dans le mail votre nom, prénom, âge.

- **Pour voter :**

- . **A partir du 15 avril**, vous pourrez voter en ligne pour vos œuvres préférées. (uniquement sur la page facebook de la mairie d'Aniane) .
- . **Une personne peut voter pour 2 œuvres par catégorie de défi (1  1 point et 1  3 points)**

2 votes maxi/pers pour le défi dessin (1  et 1 )

2 votes maxi/pers pour le défi photo (1  et 1 )

2 votes maxi/pers pour le défi vidéo (1  et 1 )

Envoi de vos réalisations avant le 12 avril minuit

Mise en ligne le 15 avril

Vote du public du 15 au 20 avril

Publication des résultats mercredi 22 avril

Gardez vos originaux ! La mairie a pour projet d'organiser une exposition collective des œuvres réalisées.

Vous avez des questions ? Vous pouvez nous joindre au 06 76 72 71 24